**INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D’ASIE CENTRALE**

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.4.2

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aviaires)*

PROJET DE RÉSOLUTION

**INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D’ASIE CENTRALE**

*Reconnaissant* les efforts du Gouvernement indien pour poursuivre le processus de collaboration, en étroite consultation avec les États de l’aire de répartition de la voie de migration d’Asie centrale et avec les Secrétariats de la CMS et l’AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie), pour établir, d’ici à la COP14, sous l’égide de la CMS, un cadre institutionnel, sous l’impulsion de l’Inde et en consultation avec les autres États de l’aire de répartition et les parties intéressées pertinentes,

*Rappelant* que le cadre vise à mettre l’accent sur les priorités de conservation et les actions connexes, et les mesures qui soutiennent les Parties dans la mise en œuvre des actions de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans la région, en promouvant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi la mise en œuvre de la CMS et ses instruments liés à l’avifaune,

*Prenant note* de l’analyse de la situation menée par BirdLife International 2023 sur la voie de migration d’Asie centrale, qui présente des informations sur le statut des oiseaux migrateurs, leur habitat, leur conservation et les menaces qui pèsent sur eux, et soumet aux États de l’aire de répartition et aux autres parties prenantes concernées des recommandations sur les actions à mener,

*Se félicitant* des discussions fructueuses et des contributions des États de l’aire de répartition et des parties prenantes lors de la quatrième réunion des États de l’aire de répartition de la voie de migration d’Asie centrale, organisée par le Gouvernement indien à New Delhi du 2 au 4 mai 2023, qui ont permis de convenir des prochaines étapes en ce qui concerne l’établissement d’un cadre pour la coopération internationale le long de la CAF, en incluant les États non Partie et les partenariats,

*Se félicitant* de l’aimable offre du Gouvernement indien d’accueillir une Unité de coordination pour la voie de migration d’Asie centrale afin de soutenir et de faciliter l’Initiative, en coordination avec le Secrétariat de la CMS,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Décide* d’établir une Initiative pour la voie de migration d’Asie centrale (ICAF) en tant que plateforme de coopération internationale sous l’égide de la CMS pour renforcer la coopération régionale à des fins d’application de la Convention, ainsi que les instruments relatifs aux voies de migration de la Famille de la CMS et pour améliorer la cohérence des travaux que les États de l’aire de répartition, les organisations partenaires et d’autres parties prenantes, le cas échéant, consacrent à la conservation de tous les taxons d’oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans cette région;
2. *Décide* d’établir une Unité de coordination pour l’ICAF ;
3. *Adopte* le mandat de l’Initiative annexé à la présente Résolution ;
4. *Approuve le fait* que les objectifs généraux de l’Initiative sont d’améliorer la conservation des populations d’oiseaux migrateurs et de leurs habitats tout le long de la CAF, en facilitant la mise en œuvre des priorités identifiées par la Convention, son Plan stratégique et dans les instruments relatifs aux voies de migration de la Famille de la CMS, notamment grâce à des mesures de protection, de remise en état et de gestion durable, en renforçant la coordination et la coopération à travers les aires de répartition des espèces en Asie centrale y compris d’autres cadres et partenariats, et en prenant en considération les besoins et les moyens de subsistance des communautés locales, et les efforts de recherche et de renforcement des capacités ;
5. *Reconnaît* que l’Initiative permettra, entre autres, de :
	1. renforcer la coopération et la coordination entre les États de l’aire de répartition de la région de CAF à des fins de conservation des espèces qui s’y trouvent ;
	2. accroître l’expertise scientifique et technique dans la région ;
	3. traiter les priorités de conservation définies et contrôle l’efficacité des interventions;
	4. suivre des approches de conservation ciblées ;
	5. créer des possibilités dans les États de l’aire de répartition de la CAF pour les donateurs d’allouer des ressources aux actions de conservation prioritaires convenues au niveau international ;
	6. renforcer la coopération et promouvoir les synergies entre les instruments et partenariats de la CMS et hors de la CMS, tels que l'AEWA, le MdE sur les rapaces, l'AEMLAP, le Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP) ;
6. *Approuve le fait* que l’Initiative soit mise en œuvre au moyen d’un Programme de travail, qui prévoit des activités concrètes et synergiques pouvant être modifiées ou adaptées, le cas échéant, se fondant sur des priorités identifiées dans le Plan stratégique de la CMS et les instruments existants relatifs à la voie de migration de la Famille de la CMS et d'autres cadres ;
7. *Prie* l’Unité de coordination de l’ICAF, sous réserve de la disponibilité des ressources, de convoquer des réunions régulières de l’ICAF en coopération avec le Secrétariat de la CMS afin d’élaborer, d’adopter, de faciliter et de surveiller la mise en œuvre du Programme de travail et de le réviser si nécessaire ;
8. *Invite* les Parties à la CMS et les signataires de la Convention et des instruments de la voie de migration de la CMS et tous les autres cadres pertinents, ainsi que les autres États de l’aire de répartition, à renforcer leur coopération transfrontalière grâce à l’ICAF, notamment en utilisant d’autres forums internationaux et régionaux et les sous-initiatives thématiques qui existent déjà ;
9. *Encourage* les Parties, les États de l’aire de répartition, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs à contribuer aux objectifs de l’ICAF et à la soutenir au moyen de ressources financières et techniques ;
10. *Demande* au Secrétariat de faire rapport sur la mise en œuvre de cette Résolution à chaque réunion de la Conférence des Parties, le cas échéant.

**Annexe à la Résolution**

**MANDAT POUR L’INITIATIVE DE LA VOIE DE MIGRATION D’ASIE CENTRALE SOUS LES AUSPICES DE LA CMS**

**Contexte et objectif**

Cette Initiative, qui est établie en concordance avec le mandat fourni par la Résolution adoptée à la COP14, s’intitule l’Initiative pour la voie de migration d’Asie centrale, et a pour but d’aider les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) et les instruments associés à la voie de migration définie par la Famille de la CMS, ainsi les autres AME et conventions pertinentes à atteindre leurs objectifs en matière de conservation des populations d’oiseaux migrateurs et de leurs habitats le long de la voie de migration d’Asie centrale (CAF).

**Objectif général**

Contribuer à restaurer et à maintenir dans un état de conservation favorable les populations d’espèces d’oiseaux migrateurs présentes le long de la voie de migration d’Asie centrale, et la connectivité écologique de leur voie de migration.

**Rôle**

Contribuer à restaurer et à encourager les efforts concertés déployés entre les États de l’aire de répartition de la CAF et les autres parties prenantes à des fins d’application de la CMS, des autres Instruments de la voie de migration de la CMS, ainsi que des autres cadres et partenariats hors CMS.

**Portée**

L’Initiative sera régionale et couvrira tous les États traversés par la voie de migration d’Asie centrale que sont : l’Afghanistan, l’Arabie saoudite, l’Arménie, l’Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, les Émirats arabes unis, la Géorgie, l’Inde, l’Irak, la République islamique d’Iran, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Koweït, les Maldives, la Mongolie, Myanmar, le Népal, Oman, l’Ouzbékistan, le Pakistan, le Qatar, la Fédération de Russie, le Sri Lanka, le Tadjikistan, le Turkménistan, le Royaume-Uni (le Territoire britannique de l'océan Indien) et le Yémen.

L’Initiative couvrira les taxons d’oiseaux migrateurs recensés par la CMS and les instruments de la voie de migration de la Famille de la CMS le long de la CAF, en mettant un accent particulier sur les espèces, sous-espèces et populations menacées qui ne sont actuellement pas prises en considération.

**Remise**

L’Initiative aura pour objectif de :

1. Renforcer et mettre en œuvre un programme de travail, qui s’aligne sur les résolutions, décisions et plans pertinents adoptés par la CMS, les instruments de la voie de migration de la Famille de la CMS et d'autres cadres hors-CMS pertinents pour la conservation des oiseaux migrateurs le long de la CAF, et qui facilite le renforcement et la mise en œuvre de ces résolutions, décisions et plans ;
2. prendre des mesures qui permettent et garantissent la connectivité écologique des populations ;
3. identifier toutes les espèces prioritaires ou les problèmes importants dans le CAF qui ne sont pas couverts par les instruments et les cadres en vigueur, et faire des recommandations aux organes directeurs de la Convention, aux instruments de la voie de migration de la Famille de CMS et à d'autres cadres hors-CMS participants qui permettront d’adopter des résolutions, des décisions ou d'autres accords et de combler ces lacunes ;
4. détecter les lacunes et définir les priorités de la recherche en matière de conservation des oiseaux migrateurs pour la voie de migration d’Asie centrale ;
5. promouvoir des approches innovantes qui apportent des avantages durables aux communautés locales ainsi qu’aux oiseaux migrateurs et à leurs habitats ;
6. renforcer et améliorer la capacité des États de l’aire de répartition, des parties prenantes et des communautés locales à conserver et à gérer, ainsi qu’à surveiller, les populations d’espèces d’oiseaux migrateurs et leurs habitats ;
7. aider à la mobilisation des ressources pour les actions prioritaires notamment en coopérant avec les institutions financières internationales et les organisations publiques et privées ;
8. améliorer les connaissances scientifiques, l’éducation et la sensibilisation à la nécessité de conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats le long de la voie de migration d’Asie centrale au sein des populations ;
9. améliorer et faciliter la communication et le partage d’informations entre les États de l’aire de répartition de la voie de migration d’Asie centrale ;

**Composition**

L’ICAF pourrait se composer des membres suivants :

* Des représentants des gouvernements des États de l’aire de répartition de la CAF, notamment des États Parties à la CMS ou qui n’en sont pas Partie, et d’autres instruments de la voie de migration définie par la CMS ;
* Des représentants des secrétariats des AME et cadres participants, à savoir CMS, AEWA, MdE Oiseaux de proie et EAAFP.
* Des représentants des États qui ne font pas partie de l’aire de répartition et qui désirent soutenir l’initiative.
* Des représentants du conseil scientifique de la CMS, du comité technique de l’AEWA, du groupe consultatif technique du MdE Oiseaux de proie, du groupe d’étude régional de la CMS sur la capture illégale d’oiseaux migrateurs, du groupe d’étude sur le faucon sacre, du groupe d’étude de l’énergie multipartite, du groupe de travail de lutte contre l’empoisonnement des oiseaux migrateurs de la CMS, du groupe de travail sur les oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie, du groupe d’étude sur la voie de migration, du comité technique de l’EAAFP, et d’autres groupes ayant une expérience en la matière ;
* Les institutions universitaires, les ONG et autres parties prenantes, le cas échéant ;
* Les représentants des accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs et des groupes de spécialistes de l ‘Union internationale pour la conservation de la nature ;
* Les experts indépendants compétents en matière d’écologie et de politique relatives aux oiseaux migrateurs.

**Gouvernance**

L’Initiative élira un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Un Groupe directeur sera établi pour conseiller l’Unité de coordination de la voie de migration d’Asie centrale, entre les réunions, composé de représentants des Parties à la CMS, des signataires et des secrétariats de la Convention, des instruments de la voie de migration de la Famille de la CMS et d’autres cadres participants qui ne sont pas Partie à la CMS, des États de l’aire de répartition de la voie de migration d’Asie centrale, d’organisations internationales et d’ONG internationales.

L’Initiative fonctionnera par la recherche de consensus, dans la mesure du possible, au sein du groupe et conformément à un mode opératoire qui sera décrit dans le détail après que les membres auront été convoqués et que le mode opératoire aura été accepté.

**Fonctionnement**

Une Unité de coordination sera établie et hébergée par le Gouvernement indien en coordination avec le Secrétariat de la CMS pour remplir les fonctions suivantes :

* + - élaborer le Programme de travail pour la CAF et coordonner sa mise en œuvre et son suivi en coopération avec tous les membres de la voie de migration d’Asie centrale ;
		- organiser les réunions de l’Initiative et préparer les documents pour les réunions, ainsi que les rapports ;
		- organiser les réunions du comité directeur et préparer les documents de travail et les rapports ;
		- maintenir et modérer la plateforme de communication de l’Initiative (site Web, espace de travail en ligne) ;
		- faciliter la mise en œuvre des décisions de l’Initiative ;
		- faciliter la collecte de fonds et la mobilisation des ressources ;
		- faciliter la collaboration avec les parties prenantes parmi les membres et au-delà.

Des réunions de l’Initiative seront convoquées à des intervalles appropriés, si cela est jugé nécessaire et si le financement le permet. Entre les réunions, les travaux seront menés par voie électronique via un espace de travail en ligne, qui constituera le principal mode de communication.

En collaboration avec les Parties, les signataires, les autres États de l’aire de répartition et les organisations internationales concernées et sous réserve de la disponibilité des fonds, l’Initiative organisera des ateliers régionaux dans les domaines prioritaires afin de contribuer à l’élaboration de solutions locales ou régionales appropriées.

PROJET DE DÉCISION

**INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D’ASIE CENTRALE**

***Décision adressée aux* Parties, États de l’aire de répartition qui ne sont pas Partie à la Convention, organisations intergouvernementales et non gouvernementales *de la voie de migration d’Asie centrale***

14.AA Les Parties, les États de l’aire de répartitionqui ne sont pas Partie à la Convention, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la voie de migration d’Asie centrale sont invités à

1. fournir des ressources financières pour l’établissement et le fonctionnement de l’Unité de coordination de l’ICAF et pour l’Initiative pour la voie de migration d’Asie centrale pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15 ; et
2. travailler en coordination avec le Secrétariat en vue d’une réunion des membres de l’Initiative voie de migration d’Asie centrale et de la validation d’un programme de travail.